

INTITULE DE L'ACTION

Diplôme d'État de Cadre de Santé

OBJECTIFS

La formation conduisant au Diplôme d'État de Cadre de Santé est régie par le décret du 18 août 1995 modifié et est dispensée par les Instituts de Formation des Cadres de Santé (I.F.C.S.). Elle a pour objectifs de :

- Définir et comprendre en début de formation le rôle et la place de l'encadrement dans l'environnement en tenant compte des aspects psychologiques, sociologiques, économiques, législatifs et réglementaires.
- Identifier le rôle et les missions du cadre et découvrir les modes de management utilisés notamment dans les institutions sanitaires et L'accès à la formation se fait sur concours et le candidat doit justifier de **4 années** d'exercice professionnel en qualité des professions sous citées :
- La filière infirmière : les infirmiers (diplômés sociales et les entreprises. Développer ses aptitudes à communiquer efficacement.
- Appréhender les différentes phases du processus permettant d'intégrer la dimension éthique dans la prise de décision.
- Adapter et enrichir son projet professionnel

PUBLIC VISÉ

Infirmiers, professionnels de la filière médicotechnique, rééducation et de secteur psychiatrique.

- La filière médicotechnique : les manipulateurs d'électroradiologie médicale, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire d'analyses de biologie médicale.
- La filière rééducation : les masseurs-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes, les diététiciens, les ergothérapeutes, les pédicures podologues, les psychomotriciens.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accompagnement se fera avec notre référent handicap.

PRÉREQUIS

Le candidat doit justifier de **4 années** d'exercice professionnel.

POSITIONNEMENT

Concours :

Épreuve d'admissibilité : sélection sur dossier composé d'un CV, Lettre de motivation, projet professionnel motivé ou situation.

Épreuve d'admission : ORAL

MODALITES & DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

Le concours a lieu en année n. La formation débute en septembre de l'année n.

CONTENU DE FORMATION

<p>Module 1 Initiation à la fonction de cadre</p>
<p>Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse d'une problématique identifiée en stage. Une argumentation orale du travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage</p>
<p>Module 2 Santé publique</p>
<p>Une épreuve écrite ou orale d'analyse et de synthèse</p>
<p>Module 4 Fonction d'encadrement</p>
<p>Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse. Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique managériale vécu en stage</p>
<p>Module 5 Fonction de formation</p>
<p>Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse réalisation d'une action pédagogique réalisée en stage pour un groupe d'étudiant du centre de formation ou l'étudiant est affecté. Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique liée au stage</p>
<p>Module 3 et Module 6 Analyse des pratiques et initiation à la recherche, et Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels Mémoire individuel donnant lieu à soutenance.</p>
<p>L'enseignement en stage est réalisé en milieu professionnel, que ce soit dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement de formation</p>

MOYENS PREVUS

- **Moyens pédagogiques**
 - Documentation remise au stagiaire
 - Support de cours
 - Mise en situations professionnelles + travaux de simulations et d'entraînements
- **Moyens techniques**
 - Vidéo projecteur
- **Moyens d'encadrement**

Directeurs de soins, Cadre de santé, Professeur d'université, chef de service, universitaire en santé publique, économiste, ingénieur des métiers de la formation.

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE LA FORMATION

- **Suivi de l'exécution**
 - Signature de feuilles d'émargement par demi-journée par le stagiaire et le formateur.
- **Sanction**
 - Travaux personnels et de groupe tout au long de l'année et pour chacun des modules.
 - Rédaction d'un mémoire et présentation à l'oral devant le jury.
 - Diplôme d'état de cadre de santé.

DURÉE, PÉRIODE DE RÉALISATION ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT

- Date de début de la formation **05 septembre 2023**
- Date de fin de la formation **21 juin 2024**

Selon l'Article 10, modifié par Arrêté du 15 mars 2010 - art. 1

Elle comprend **42 semaines** (10 mois), soit **1 330 heures** d'enseignement théorique en institut de formation et de stages, réparties comme suit :

- Enseignement en Institut de formation : 26 semaines de théorie, soit 910 heures
- Enseignement en stage clinique : 13 semaines de stages, soit 455 heures

Les étudiants bénéficient d'une semaine de Congés Annuels et de 2 semaines de Temps Personnel de recherche documentaire.

Horaires :

La formation est organisée sur la base de 35 heures par semaine.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h00 13h00 à 17h30	8h30 à 12h00 13h00 à 17h30	8h30 à 14h30	8h30 à 12h00 13h00 à 17h30	8h30 à 13h30
Soit 8h	Soit 8h	Soit 6h00	Soit 8h	Soit 5h00

Rythme

- En continu

Lieu : 53 Avenue du Général de Gaulle à Cayenne.

Cout de la formation : 15 000 €

Le cout de la formation est payable en quatre fois.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Cette formation permet de travailler en établissements hospitaliers publics comme privé.

SUITE DE PARCOURS

Il est possible de suivre :

- Le master 2 PIETAS
- La préparation au concours directeur des soins infirmiers